

Réunion du 24 juin 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procuration(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Roland BRENDLE ayant donné pouvoir à Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Claude FROEHLY ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS
- Excusé(s) : Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Pierre MARMILLOD, Madame Alice MOREL, Monsieur Jean-Claude WEIL
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur André KLEIN-MOSSER

**N° CG/2013/22 - Administration générale - 5
Personnel départemental - Différentes évolutions en matière
de ressources humaines**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

1. décide la création complémentaire de dix emplois d'avenir
2. décide le financement pour une durée limitée du poste suivant : 1 ingénieur territorial pour trois ans
3. décide dans le cadre des transformations de postes, de la création et de la suppression des postes permanents suivants :
 - * Créations d'emplois permanents
 - . cadre d'emplois des administrateurs territoriaux : 4
 - . cadre d'emplois des attachés territoriaux : 4
 - . cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux : 1
 - . cadre d'emplois des techniciens territoriaux : 6
 - . cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine : 1
 - * Suppressions d'emplois permanents
 - . emploi de collaborateur de cabinet : 1
 - . cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine et des bibliothèques : 3
 - . cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux : 1
 - . cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine : 1
 - . cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux : 1

- . cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine : 1
- . cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux : 4
- . cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement : 1
- . cadre d'emplois des ouvriers des parcs et ateliers : 3

4. approuve le nouvel état des postes et des effectifs reprenant l'ensemble de ces éléments, joint en annexe

5. décide le versement de la nouvelle participation forfaitaire à la protection sociale complémentaire (12 € + 3 € par enfant à charge au sens du supplément familial de traitement pour le risque santé, 8 € pour le risque prévoyance), pour les agents du Département adhérents aux contrats de la Mutuelle territoriale régionale d'Alsace (MTRA), la Mutuelle générale de l'Education nationale (MGEN) et la Mutuelle générale de l'équipement et du territoire (MGET), et ce à titre dérogatoire, pendant une période transitoire comprise entre le 1er juillet et le 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130624-78207-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 08/07/13